

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENTATION</b> <b>TRAVERSEE DE L'ESPOIR</b> <b>TRAIL VIRADES DE L'ESPOIR 2019</b></p>
---

## **Article 1 : ORGANISATION**

L'association Vaincre la Mucoviscidose, organise dans le cadre de l'événement annuel des Virades de l'Espoir, le dimanche 29 septembre 2019, la 1<sup>e</sup> édition du trail des Virades du Beaujolais, course à pied nature comportant un seul parcours (43,50 kms) avec différentes sections comprenant des relais et 3 départs possibles.

Elle est ouverte à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de + de 16 ans au moins. Pour les personnes mineures, l'accord des parents est obligatoire.

- **Courses solo** :

Inscriptions 43,5 kms (départ de Chiroubles – lieu-dit la Terrasse)  
Né(e)s en 1999 et avant.

Inscriptions 22,5 kms (départ du Col de la Croix Rosier)  
Né(e)s en 2001 et avant.

Inscriptions 10 kms (départ du Col du Chêne)  
Né(e)s en 2003 et avant.

- **Courses relais** :

Relais par 2 :

- 43,5 kms (départ de Chiroubles puis relais à Croix Rosier) 21 + 22,5 kms  
Né(e)s en 2001 et avant.

Relais par 4 :

- 43,5 kms (départ de Chiroubles) 8.4 + 12.6 + 12,5 + 10 kms  
Né(e)s en 2003 et avant.

## **Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée ( liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742> ), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les athlètes étrangers, mêmes licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le certificat médical sera conservé dix ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents **aucun dossard ne sera délivré.**

### Article 3 : INSCRIPTIONS

PAR INTERNET uniquement

Distance	Type	Jusqu'au 31 Juillet	Jusqu'au 31 Août	Jusqu'au Dimanche 15 Septembre minuit
43,5 kms	Solo	25€/pers	27€/pers	30€/pers
22,5 kms	Solo	16€/pers	18€/pers	21€/pers
10 kms	Solo	10€/pers	12€/pers	13€/pers
43,5 kms	Relais 2	15€/pers	17€/pers	19€/pers
43,5 kms	Relais 4	10€/pers	11€/pers	12€/pers

**La liste des inscrits sera consultable sur le site de la course à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

**Il n'y aura pas d'inscription sur place.**

### Article 4 : LES PARCOURS

Cette course comportera un seul parcours :

**PARCOURS 43,5 km (1438 m D + environ)** : Ouvert aux coureurs uniquement. Ce parcours se déroulera sur les communes de Chiroubles, Deux Grosnes (Avenas), Beaujeu, Marchampt, Claveisolles, Le Perreon, Vaux en Beaujolais, St Cyr le Chatoux, Rivolet, Cogny, Ste Paule, Ville sur Jarnioux, Theizé et Frontenas.

**3 sites de départs :**

- **départ** sur le site de la Terrasse à Chiroubles (départ à 7h00)
  - Solo 43,5 kms
  - Relais par 2 : relayeur n°1
  - Relais par 4 : relayeur n°1

- **relais** rue Philippe Burnot à Beaujeu.
  - Relais par 4 : relayeur n°2

- **départ** au col de la croix Rosier (départ à 9h30)
  - Solo du 22,5 kms
  - Relais par 2 : relayeur n°2
  - Relais par 4 : relayeur n°3

- **départ** au col du chêne (départ à 11h30)
  - Solo 10 kms
  - Relais 4 : relayeur n°4

Des navettes au départ de Frontenas assureront l'acheminement des coureurs aux départs des différentes courses (Chiroubles, Beaujeu, Croix Rosier, Col du Chêne), ainsi que le retour des relayeurs sur Frontenas.

Une consigne sac sera mise en place au départ des navettes à Frontenas, avec récupération des sacs à proximité de l'arrivée.

## **Article 5 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

75 cl obligatoires sur 43,5 kms et 22,5 kms solo et vivement conseillés sur les sections relais et sur le 10 kms solo.

Epingles à nourrice pour le dossard.

Goblet pour ravito, (aucun goblet plastique ne sera délivré sur les ravitos)

Lampe frontale pour les coureurs partant de Chiroubles et Beaujeu.

## **Article 6: BARRIERES HORAIRES**

Barrière horaire sur le 43,5 kms :

Au 9<sup>ème</sup> km = 8h45 au relais n°1 (sortie Beaujeu)

Au 21<sup>ème</sup> km = 11h00 au relais n°2 (Croix Rosier)

Au 33<sup>ème</sup> km = 13h15 au relais n°3 (Col du chêne)

Au-delà de ces horaires, le coureur sera arrêté dans sa progression

15h = fin du chronométrage. L'organisation ne sera pas tenue pour responsable des concurrents encore sur les chemins.

Pour l'ensemble des parcours, la barrière horaire du 43,5 kms fait foi.

## **Article 7: REMISE DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards aura lieu à Villefranche :

- ⇒ le samedi 28 septembre de 10h à 15h
- ⇒ ou par voie postale (date limite d'inscription 10/09)

Dossard remis sur présentation de la carte nationale d'identité ou du passeport + licence ou certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition de moins d'un an.

## **Article 8: CESSION DE DOSSARD**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 9: ASSISTANCE**

43,5 kms : des postes de ravitaillement au km 8,5 (Beaujeu), km 21 (Croix Rosier), et km 33 (col du chêne), ainsi que des postes de secours et sécurité seront installés le long du parcours.

22,5 kms : des postes de ravitaillement au km 13 (col du chêne), ainsi que des postes de secours et de sécurité seront installés le long du parcours.

10 kms : des postes de ravitaillement au km 6,5 (côte 575 commune de Theizé) ainsi que des postes de secours et de sécurité seront installés le long du parcours.

## **Article 10: SECURITE**

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non (pas de moto, VTT,... en dehors de ceux autorisés par la course) ou accompagné d'un animal (cheval, chien, etc...).

Parcours balisé et fléchage, peinture au sol biodégradable et rubalise.  
Serre file sur l'ensemble des parcours.

## **Article 11: METEO**

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se

réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours). Les engagements restant acquis.

## **Article 12: COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **Article 13: RECOMPENSES**

**43,5 kms :**

Lots (4 lots)

*pour 1<sup>er</sup> homme solo, 1<sup>ère</sup> femme solo, 1<sup>er</sup> duo et 1<sup>er</sup> quatuor*

**22,5 kms :**

Lots (3 lots)

*pour 1<sup>er</sup> homme solo, 1<sup>ère</sup> femme solo et 1<sup>er</sup> duo*

**10 kms :**

Lots (2 lots)

*pour 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>ère</sup> femme*

## **ARTICLE 14 : RECLAMATIONS CHRONOMETRAGE et COURSE**

S'il constate une irrégularité le concurrent peut porter réclamation par écrit auprès du commissaire de course, du directeur de course ou du chronométreur ou par mail à l'adresse [viradesdubeaujolais@gmail.com](mailto:viradesdubeaujolais@gmail.com) et ce jusqu'au 29 septembre minuit. Au-delà, le chronométrage sera considéré comme définitif. Il sera transmis à la FFA.

## **Article 15: MISES HORS COURSE :**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de débris) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues – Lorsqu'ils seront accompagnés par une personne n'étant inscrite à la course – Mauvais état d'esprit (propos désagréables et mal venu à l'encontre de l'organisation), etc...

Ces différentes causes entraîneront l'élimination pure et simple du Trail des Virades de l'espoir.

Pour ces faits précédents, l'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription du concurrent à une prochaine édition.

## **Article 16: CONDITIONS GENERALES**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

### **Article 17: ASSURANCE**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AXA.

**Individuelle Accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Article 18: ANNULATION**

Aucun remboursement ne sera effectué.